

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

(Affiché en exécution de l'Art L 121-17 du Code des Communes)

**Séance du 3 avril 2015**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 mars 2014 sous la présidence de Monsieur Lucien GONNOT, Maire.  
Voici les points principaux qui ont été abordés lors de cette séance :

**I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 FEVRIER 2015**

Le compte rendu du 26 février est approuvé par 13 voix pour et 1 abstentions.

**II – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU LOTISSEMENT DE LA GARENNE GAYOT**

Mme LEPERON présente le compte de gestion de M. le Receveur qui fait apparaître

✘ en section d'exploitation, une dépense et une recette de 306 672.77 €.

✘ en section d'investissement, une dépense de 283 899.44 € pour une recette de 262 771 €, soit un déficit au 31 décembre 2014 de 21 128.44 €.

Le compte de gestion et le compte administratif sont adoptés à l'unanimité.

**III – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2014 DU LOTISSEMENT DE LA GARENNE GAYOT**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide reporter le déficit de la section d'investissement fin 2014 de 21 128.44 € au budget primitif 2015 en section d'investissement.

**IV – BUDGET PRIMITIF 2015 DU LOTISSEMENT DE LA GARENNE GAYOT**

Mme LEPERON présente le projet de budget.

Les dépenses réelles prévues s'élèvent à 10 010 €, et les recettes réelles à 36 522 €. Compte tenu des écritures d'ordre, la section de fonctionnement s'équilibre à 397 658 € et la section d'investissement à 387 648 €.

Le budget primitif 2014 du lotissement de la Garenne Gayot est approuvé à l'unanimité.

**V – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ET AFFECTATION DES RESULTATS**

Mme LEPERON présente le compte de gestion de M. le Receveur qui fait apparaître

✘ en section d'exploitation, une dépense et une recette de 97 118.86 €.

✘ en section d'investissement, une dépense de 99 760.08 € pour une recette de 103 760.14 €, soit un excédent au 31 décembre 2014 de 4 000.06 €.

Le compte de gestion et le compte administratif sont adoptés à l'unanimité.

**VI – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2014 DE LA ZONE D'ACTIVITÉS**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de reporter l'excédent de la section d'investissement fin 2014 de 4 000.06 € en section d'investissement au budget primitif 2015.

**VII – BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA ZONE D'ACTIVITÉS**

Mme LEPERON présente le projet de budget.

Les dépenses réelles prévues s'élèvent à 47 710 € et les recettes réelles prévues s'élèvent à 1 300 €.

Compte tenu des écritures d'ordre, la section de fonctionnement s'équilibre à 49 010 € et la section d'investissement à 47 710 €.

Le budget primitif 2015 de la zone d'activités est approuvé à l'unanimité.

## **VIII – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNE**

Mme LEPERON présente le compte de gestion de M. le Receveur.

✱ En section de fonctionnement : une dépense 716 806.33 € pour une recette de 1 002 086.64 €, soit un excédent de 285 280.31 €. Compte tenu de l'excédent antérieur reporté de 100 541.05 €, le résultat de clôture de la section laisse apparaître un excédent de 385 821.36 €.

✱ En section d'investissement : une dépense de 573 732.33 € pour une recette de 422 586.14 € soit un déficit de 151 146.19 € Compte tenu du déficit antérieur reporté de 185 357.04 €, le résultat de clôture de la section fin 2014 laisse apparaître un déficit de 336 503.23 €.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2014.

## **IX – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2014**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de virer 280 000 € à la section d'investissement afin de couvrir le déficit d'investissement et le déficit des restes à réaliser 2014. L'excédent de fonctionnement reporté est de 105 821.36 €.

## **X – SUBVENTIONS 2015**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- Amicale des pompiers 340 € pour l'acquisition d'une tenue de sortie pour un nouveau pompier.
- Centre social rural de Jaligny-Neuilly 4 908 € pour l'organisation de l'accueil de loisirs des petites et grandes vacances.
- Comité des fêtes : 2 200 € pour l'organisation des festivités du 14 juillet.
- Coup de Pouce : 880 € reversement d'une subvention obtenue dans le cadre du CLAS pour l'aide aux devoirs.

## **XI – TAUX DES TAXES LOCALES 2015**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les taux 2014, soit 11.54 € pour la taxe d'habitation, 13.61 € pour la taxe foncière bâtie et 28.98 € sur le foncier non bâti.

## **XII – BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE**

Mme LEPERON présente le projet de budget 2015 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 033 453 € à la section de fonctionnement et à 1 105 431 € en section d'investissement.

Malgré la diminution de la Dotation de Fonctionnement de l'Etat de 20 891 € par rapport à 2014, et le coût des nouveaux rythmes scolaires à la charge de la commune, de nombreux investissements devraient être réalisés en 2015 :

- la deuxième tranche de l'aménagement de la route de Bessay,
- la rénovation de la toiture de la salle Henri BARON,
- l'acquisition de trois photocopieurs (pour les écoles, le bureau associatif),
- des travaux de voirie chemin des Saulniers, rue des Sapins et délimitation rue du Bois de Bord;

Le budget primitif 2015 de la commune est approuvé à l'unanimité.

## **XIII – HORAIRE DE L'ÉCOLE MATERNELLE**

Mme GUITTON présente le projet de modification des horaires de l'école maternelle qui résulte du dernier Conseil d'école. Il est proposé que les enfants de l'école maternelle reprennent à 14H05 au lieu de 14H15. Ils termineraient à 16H30 au lieu de 16H40. Cette proposition a reçu l'accord des représentants des parents et des enseignants.

Les enfants allant à la sieste pourront le faire dix minutes plus tôt.

Le Conseil municipal approuve cette modification d'horaires à l'unanimité.

## **XIV – PYLÔNE DE TÉLÉPHONIE FREE TÉLÉCOM**

M. le Maire indique que Free déposera une demande d'installation d'un pylône sur la zone des Gambades.

## **XV – ACQUISITION DE PHOTOCOPIEURS**

Le Conseil municipal valide le dossier de mise en concurrence pour la fourniture de 3 photocopieurs, et décide de lancer la consultation.

## **XVI – TRAVAUX DE VOIRIES 2015**

Le Conseil municipal décide de lancer la consultation des entreprises pour la réfection du chemin des Saulniers et le délimitation de la rue du Bois de Bord.

## **XVII –AFFECTATION DE LA SUBVENTION DU FONDS 1**

Le Conseil municipal décide d'affecter la subvention sur le Fonds 1 du Conseil départemental aux travaux de voiries 2015.

## **XVIII –CONVENTION AVEC LE SDIS**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint à signer la Convention conclue avec la Caisse des écoles et le SDIS afin de permettre aux enfants des Sapeurs pompiers partis en intervention d'être acceptés à la cantine et à l'accueil périscolaire sans avoir prévenu préalablement..

## **XIX –DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention pour la rénovation du monument aux morts.

## **XX –DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention au titre du produit des amendes de police pour l'acquisition d'un radar pédagogique.

## **XXI –DEMANDE DE GRATUITÉ**

Le Conseil municipal par 13 voix pour, une abstention, accorde la gratuité de la salle Henri BARON à l'ASN Boules, à l'occasion du championnat des AS.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Temps calmes**

Mme GUITTON fait un bilan de l'expérimentation des temps calmes de la pause méridienne qui a lieu dans les locaux de l'accueil périscolaire depuis le 23 mars. Cette expérimentation semble satisfaire aussi bien les enfants que le personnel encadrant, du fait de mobilier et de jeux plus adaptés et d'une sécurité plus importante. Une nouvelle télévision et un lecteur DVD ont été achetés à cette occasion.

### **TAP**

Mme GUITTON rappelle que la dernière période des TAP sera payante. La fiche d'inscription aux activités sera donnée aux enfants après les vacances d'avril, la première séance n'ayant lieu que le 22 mai.

### **Sablière Jalicot**

M. le Maire indique avoir rencontré des représentants de la société Jalicot, qui ont un projet d'extension de la sablière de Neuilly le Réal. Ils viendront exposer leur projet préalablement à la prochaine réunion du Conseil municipal.

### **Sécurité à la déchetterie**

M. BLANCHARD s'interroge sur la mise en place de barres de sécurité devant les bennes de décharge à la déchetterie du SICTOM Nord Allier qui semblent contraignantes pour décharger des végétaux.

M. le Maire lui répond qu'elles ont été installées par mesure de sécurité afin de prévenir tout risque de chute dans l'une des bennes suite à un accident mortel au sictom sud allier.

### **Poste d'agent technique**

Mme LEPERON annonce que la commission des travaux a retenu la candidature d'un jeune homme qui sera mis à disposition par l'Adef du 9 au 24 avril, puis sera recruté dans le cadre d'un contrat emploi d'avenir si cette période d'essai est concluante.

### **Travaux**

M. BAUDOIN indique que les plans d'aménagement de la route de Bessay ont été transmis par l'architecte M. PERRIN au SDE03.

Il annonce également que des travaux de réfection de la rue des Sapins débuteront le 8 avril.



Le 8 avril 2015

Le Maire,  
Lucien GONNOT